

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2024

N°2024/12/09/22 - Objet : Modification du tableau des effectifs communaux - Avancements de grade.

Le neuf décembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le cinq décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, Marc FUSAT, Dominique STEKELOROM, Murielle GARZINO, Fabienne CITI, Lucie BABIN, Emilie GERMAIN Bernadette SAMUEL, REYNOUD Henri, Patrick LAFFITTE, Sébastien THOMAS, WAJS Alexandre, Marie-Pierre CALLET à compter du point 2, Thierry FABRE et Christine GARCIN-GOURILLON.

Pouvoirs : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ,

Absents excusés : Fanny ARSAC, Alain CHAIX, Marie-Pierre CALLET jusqu'au point 1, Laurent JUGLARET

Secrétaire de séance : Bernadette SAMUEL

Rapporteur : Jean-Christophe CARRÉ

Monsieur le rapporteur expose que les lignes directrices de gestion fixent les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions aux choix dans les grades et les cadres d'emploi, notamment les modalités de prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience.

Monsieur le Maire indique que pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées par les agents de la collectivité, il convient de modifier le tableau des effectifs communaux.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte de l'évolution des postes de travail et missions assurées par les agents dans le cadre de leurs fonctions, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits aux tableaux d'avancement de grade établis pour l'année 2025.

Il propose en conséquence au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs par la création de :

- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet.

Monsieur le Maire précise que le Comité Social Territorial sera ensuite saisi afin qu'il se prononce sur la suppression des postes devenus vacants du fait des avancements de grade.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE la création au tableau des effectifs de :

- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet.

APPROUVE le tableau des effectifs modifié en ce sens

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents

Publication site internet le : 11 DEC. 2024

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le 11 DEC. 2024

Le secrétaire de séance
Bernadette SAMUEL

Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ

COMMUNE DE MAUSSANE LES ALPILLES

---ooOoo---

TABLEAU DES EFFECTIFS ANNEXE DELIBERATION 2024/12/09/22

CATEGORIE DE PERSONNEL NATURE DE L'EMPLOI - GRADES	Effectif budgétaire avant délibération	Effectif pourvu	Effectif budgétaire après délibération	Observations
PERSONNEL TITULAIRE				
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Emploi fonctionnel Directeur Général des Services	1	2	1	1 attaché principal détaché sur l'emploi fonctionnel de DGS
Attaché principal	2		2	
Attaché	1	1	1	
Rédacteur	1	0	1	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	3	3	4	1 création
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	3	2	3	
Adjoint administratif	6	5	6	
Adjoint administratif 20 heures 30 par semaine	1	1	1	
Total filière administrative	18	14	19	
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
Brigadier-chef principal de police municipale	1	0	1	
Gardien-Brigadier de police municipale	2	0	2	
Total filière police municipale	3	0	3	
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien	1	1	1	
Agent de maîtrise principal	3	3	4	1 création
Agent de maîtrise	6	6	6	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	4	1	4	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	4	4	5	1 création
Adjoint technique	16	10	16	
Total filière technique	34	25	36	
FILIERE ANIMATION				
Animateur	1	1	1	
Total filière animation	1	1	1	
FILIERE CULTURELLE				
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	0	0	1	1 création
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1	1	1	
Adjoint du patrimoine de 17 heures 30 par semaine	1	0	1	
Total filière culturelle	2	1	3	
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE				
A.T.S.E.M. principal 1 ^{ère} classe	0	0	0	
ATSEM principal 2 ^{ème} classe de 17 heures 30 par semaine	1	1	1	
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	0	1	
Total filière sanitaire et sociale	2	1	2	
Total personnel titulaire	60	42	64	
PERSONNEL NON TITULAIRE				
PERSONNEL CONTRACTUEL				
Collaborateur de Cabinet du Maire	1	0	1	
Adjoint technique 9 heures par semaine	2	2	2	
Total personnel contractuel fonctionnel	3	2	3	
Adjoint technique (accroissement temporaire d'activité) Pour 4 mois consécutifs à temps non complet (quotité 52%)	1	0	1	
Total personnel contractuel	1	0	1	
CONTRATS AIDES				
Type contrat aidé : emplois d'avenir	1	0	1	
Type contrat aidé : CUI-CAE de 17 heures 30 par semaine	1	0	1	
Total personnel contrats aidés	2	0	2	
PERSONNEL SAISONNIER				
Maître Nageur Sauveteur - éducateur des A.P.S.	3	0	3	
Surveillants de baignade - éducateur des A.P.S.	1	0	1	
Agent d'accueil (échelle C1)	4	0	4	
Adjoint technique (échelle C1)	6	0	6	
Adjoint administratif à mi-temps (échelle C1)	1	0	1	
Total personnel saisonnier	15	0	15	
Total personnel non titulaire	21	2	21	